



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Patrimoine  
culturel  
immatériel

Reçu OLT / OIH / ITH  
Le 12 AOUT 2011  
N° 5432

### DEMANDE D'ACCREDITATION D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER DES FONCTIONS CONSULTATIVES AUPRES DU COMITE

**DATE LIMITE 30 JUIN 2011**

Les instructions pour remplir la demande sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante :

<http://www.unesco.org/culture/ich/fr/formulaires/>

#### 1. Nom de l'organisation

##### 1. A. Nom officiel

Indiquez la dénomination officielle de l'organisation, dans sa langue d'origine, telle qu'elle apparaît dans les pièces justificatives établissant sa personnalité juridique (8.b ci-dessous).

Association Internationale des Soldats de la Paix / A.I.S.P.

##### 1. B. Nom en français et/ou anglais

Indiquez la dénomination de l'organisation en français et/ou en anglais.

Association Internationale des Soldats de la Paix / Soldiers of Peace International Association

#### 2. Adresse de l'organisation

Indiquez l'adresse complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone ou de télécopie, l'adresse électronique, le site Web, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation a son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique (voir point 8).

Organisation : Association Internationale des Soldats de la Paix

Adresse : 178, rue Garibaldi - 69003 Lyon - France

Numéro de  
téléphone : +33 (0)4 78 95 45 03

Numéro de fax :

Adresse  
électronique : direction@aisp.fr / contact@aisp.fr

Autres informations  
pertinentes : <http://www.aisp.fr>

### 3. Pays où l'organisation est active

Indiquez le/les pays où l'organisation exerce ses activités. Si elle œuvre uniquement dans un seul pays, veuillez préciser lequel. Si ses activités sont internationales, indiquez si elle opère au niveau mondial ou dans une ou plusieurs régions, et listez les principaux pays où elle mène ses activités.

- national
- international (veuillez préciser :)
  - dans le monde entier
  - Afrique
  - États arabes
  - Asie & Pacifique
  - Europe & Amérique du Nord
  - Amérique latine & Caraïbes

Énumérez le/les principal(aux) pays où elle est active:

Australie, Burundi, Danemark, Finlande, France, Ghana, Irlande, Kenya, Liban, Nigeria, Russie, Sénégal, Suède, Tchad, Ukraine.

### 4. Date de sa création ou durée approximative de son existence

Indiquez quand l'organisation a été créée.

16 novembre 1988

### 5. Objectifs de l'organisation

Décrivez les objectifs pour lesquels l'organisation a été créée et qui doivent être « en conformité avec l'esprit de la Convention » (Critère C). Si les principaux objectifs de l'organisation sont autres que la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, expliquez en quoi ses objectifs de sauvegarde sont liés à ces objectifs plus vastes.

*350 mots maximum ; veuillez ne pas joindre des informations complémentaires.*

L'A.I.S.P s'est fixée pour but la préservation, la transmission, et l'enseignement de la culture de la sécurité et de la Paix, notamment à l'occasion d'événements festifs, en rassemblant le plus largement possible les anciens et actuels acteurs du maintien de la paix, civils et militaires, ayant servi sous l'égide des Nations-Unies depuis ces 55 dernières années. Ces derniers forment en effet un vivier de compétences pour la communauté internationale que nous cherchons à faire reconnaître comme une connaissance et un savoir-faire appartenant au patrimoine de l'humanité, dans l'idée que la Paix représente le creuset universel et immatériel de tout patrimoine.

Dans ce cadre, l'A.I.S.P. s'engage d'une part, à promouvoir la paix comme valeur universelle et d'autre part, à rassembler, répertorier, archiver les connaissances, les savoir-faire, les instruments, ainsi que le langage spécifiques, relatifs à la Paix et à son maintien déployés par ces acteurs. Le but étant que ces connaissances soient transmises aux générations à venir et que de cette façon chacun puisse identifier et reconnaître la paix comme un élément de son patrimoine et qu'il puisse le partager dans le respect de la diversité culturelle.

## 6. Activités de l'organisation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Les points 6.a. à 6.c. sont essentiellement destinés à montrer que l'ONG satisfait au critère consistant à « avoir des compétences, des qualifications et l'expérience avérées en matière de sauvegarde (telle que celle-ci est définie dans l'article 2.3 de la Convention) du patrimoine culturel immatériel se manifestant entre autres dans un ou plusieurs domaines spécifiques » (Critère A).

### 6.a. Domaine(s) où l'organisation est active

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les domaines principaux où l'organisation est la plus active. Si ses activités se rapportent à d'autres domaines que ceux énumérés, cochez « autres domaines » et indiquez les domaines concernés.

- traditions et expressions orales
- arts du spectacle
- pratiques sociales, rituels et événements festifs
- connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
- autres domaines – veuillez préciser :

Sauvegarde, transmission et enseignement de la Culture de paix à destination des populations les plus jeunes. Et protection, sécurisation des territoires les plus pauvres sur les zones à risque comme les champs de mines antipersonnel.

### 6.b. Principales activités de sauvegarde dans lesquelles l'organisation est impliquée

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les principales activités de sauvegarde de l'organisation. Si ses activités impliquent des mesures de sauvegarde non énumérées ici, cochez « autres mesures de sauvegarde » en précisant lesquelles.

- identification, documentation, recherche (y compris le travail d'inventaire)
- préservation, protection
- promotion, mise en valeur
- transmission, éducation formelle et non formelle
- revitalisation
- autres mesures de sauvegarde – veuillez préciser :

### 6.c. Description des activités de l'organisation

Les organisations qui font une demande d'accréditation doivent décrire brièvement leurs activités récentes et leur expérience en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Donnez des informations sur le personnel et les membres de l'organisation, décrivez leurs compétences et qualifications dans le domaine du patrimoine culturel immatériel et expliquez comment elles les ont acquises. La documentation justifiant ces activités et ces compétences peut être présentée, si nécessaire, au point 8.c. ci-dessous.

*750 mots maximum ; veuillez ne pas joindre des informations complémentaires.*

1. Accueil au sein de notre siège de stagiaires, sensibles à la culture de paix, et son maintien. Ces derniers sont chargés de mener des recherches et de rédiger un rapport ou un mémoire, selon les conditions de stage qu'ils ont signées avec leur université sur un thème lié au maintien de la paix, son histoire et ses évolutions, ses résultats tant positifs que négatifs. Nous leur demandons

également de mener une réflexion sur certaines propositions d'amélioration et de diffusion de la culture de paix et de son maintien. Le dernier mémoire rédigé a porté sur l'intérêt de la création d'une Académie de la paix, établissement où serait rassemblé l'ensemble des documents et des compétences dans le domaine du maintien de la paix, et où l'on formerait également les futurs acteurs de celui-ci.

2. Dans le cadre de la documentation, et de la transmission du maintien de la paix, nous avons installé un musée encore modeste mais appelé à s'agrandir, à Chassieu, dans des locaux prêtés par la mairie de Lyon. Le musée est dédié aux missions et opérations menées par la France dans le cadre de ses engagements européens et internationaux, avec un espace dédié également à la protection contre les mines antipersonnel. Ce musée renferme de la documentation, mais aussi du matériel et des instruments utilisés lors de ces différentes missions.

3. Notre association organise en partenariat avec des établissements scolaires en France des interventions et des conférences tenues par des anciens casques bleus, afin de sensibiliser les jeunes populations à la Paix, et de leur transmettre des informations sur ses acteurs, ses outils, les dispositifs mis en place pour sa sauvegarde ou son maintien.

4. Nous co-organisons chaque année avec l'Office des Nations-Unies de Genève, le Journée Internationale des Casques bleus vers la fin du mois de mai. Nous y invitons d'anciens et actuels casques bleus, civils et militaires, leur famille et aussi des citoyens, sensibles à l'action des soldats de la paix, ainsi que des élèves de collège et du centre seconde chance. Ces derniers participent à cette journée activement en amont avec leurs professeurs en découvrant la mission des casques bleus, et le rôle de l'organisation des Nations-Unies, et ils sont chargés de remettre au Directeur-Général des Nations-Unies, un message de paix qu'ils ont préparé au préalable.

5. Nous organisons de manière ponctuelle un "Rallye de la paix", encadré par d'anciens casques bleus, qui consiste en un parcours pédagogique adapté à l'âge des participants et membres bénévoles de l'A.I.S.P., présentant la Charte des Nations-Unies et l'organisation des Nations-Unies elle-même, ses objectifs, ses actions, le maintien et la culture de Paix autour d'activités ludiques. Il a été mis en place pour la première fois en juillet 2009 dans le cadre des Dialogues en Humanité à Lyon, et est voué à être étendu aux écoles et collèges de la région Rhône-Alpes. L'objectif de cette création pédagogique est sa transposition sur le plan national et européen, afin de sensibiliser et éduquer les jeunes à la Culture de paix comme patrimoine universel.

6. Mise en place d'un projet et programme au Kenya pour transmettre et enseigner la Culture de Paix, et le maintien de la Paix à la jeunesse via la création d'un centre national à Nairobi.

7. Participation aux échanges et réflexions sur la résolution des conflits engendrés par une rébellion en Casamance au Sénégal. Discussions et médiation en respect avec les autorités et les populations locales.

Les membres de l'A.I.S.P. sont d'anciens civils et militaires qui ont œuvrés pour la Paix, la sécurité et leur maintien, sous le drapeau des Nations-Unies, en respect avec la Charte des Nations-Unies. Leur connaissance en ses domaines sont de fait avérées. Ils ont développé et contribué au cours de leurs différentes missions en notre sein à la sauvegarde, la transmission de la Culture de Paix comme patrimoine universel.

## 7. Ses expériences de coopération avec les communautés, les groupes et les praticiens du patrimoine culturel immatériel

Le Comité évalue si l'ONG qui fait une demande d'accréditation « coopère, dans un esprit de respect mutuel avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus créant, pratiquant et transmettant le patrimoine culturel immatériel » (Critère D). Décrivez brièvement ici ces expériences.

*350 mots maximum ; veuillez ne pas joindre des informations complémentaires.*

L'un des premiers objectifs constituant de l'A.I.S.P. dès sa création, est basé sur l'article 1 de la Charte des Nations-Unies: maintenir la paix et œuvrer à ceux-ci par des moyens pacifiques, participer et agir à la réunion des peuples pour la Paix en respect total de leurs entités individuelles et de leurs droits humains, intervenir et protéger si nécessaire le respect de ces droits fondamentaux et universels, œuvrer à la conciliation, l'équilibre et l'union des peuples pour et dans la Paix.

Les groupes privilégiés avec lesquels l'A.I.S.P. coopère sont les sections internationales, entités et bureaux liés à celle-ci. Chaque entité de l'A.I.S.P. est constituée de membres issus du pays où elle s'est créée, soit par le regroupement d'anciens civils et militaires ayant œuvrés pour la Paix de ce pays, soit de bénévoles sensibles à la protection de la Paix de ce pays, soit par la volonté de fusion d'un organisme ou association existante dans ce pays avec l'A.I.S.P. (après une année reconductible d'accord de partenariat). Ainsi, chaque entité est le moteur, et le décisionnaire des actions qui y sont menées, de la même façon que l'ensemble des actions de l'A.I.S.P. s'établit autour des volontés et besoins exprimés par chaque entité nationale constituante de celle-ci.

De plus, chaque programme mis en place est réfléchi en concertation avec les groupes ou populations aidés, et en respect de leur culture. Ces programmes incluent automatiquement la participation active des destinataires de ceux-ci. L'A.I.S.P. apporte l'enseignement et la transmission de ses moyens et compétences aux populations sur place. Et si la population bénéficiaire d'une aide de l'A.I.S.P. possède d'ores et déjà des compétences dans le domaine où nous intervenons, nous adoptons notre soutien à celles-ci, et échangeons alors ces connaissances au bénéfice de tous, et d'un savoir universel mis en commun.

L'A.I.S.P. effectue toujours un travail de suivi opérationnel de ces programmes, avant, pendant et après, s'assurant de la cohérence, et de la conformité de ceux-ci pour les bénéficiaires, du respect de ce programme avec leur culture et du bénéfice effectif.

## 8. Documentation sur les capacités opérationnelles de l'organisation

Les Directives opérationnelles (paragraphe 97) exigent qu'une organisation demandant une accréditation soumette des documents prouvant qu'elle possède les capacités opérationnelles énoncées au Critère E. Ces pièces justificatives peuvent revêtir plusieurs formes, selon le régime juridique en vigueur dans chaque pays. Les documents présentés doivent être traduits si possible en français ou en anglais dans le cas où les originaux seraient dans une autre langue. Identifiez clairement les pièces justificatives avec le(s) point(s) (8.a, 8.b ou 8.c) auxquels elles se réfèrent.

### 8.a. Membres et personnel

La preuve de l'implication des membres de l'organisation telle que demandée au critère E (i) peut prendre des formes aussi diverses qu'une liste des directeurs, une liste du personnel et des statistiques sur la quantité et les catégories de membres ; une liste complète des membres, n'est en principe, pas nécessaire.

*Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.a »*

## 8.b. Personnalité juridique reconnue

Si l'organisation a une charte, des articles de constitution, un règlement intérieur ou un document de création équivalent, un exemplaire doit être joint. Si, dans le cadre de la législation nationale en vigueur, l'organisation a une personnalité juridique reconnue par des moyens autres qu'un acte de constitution, veuillez fournir les pièces justificatives (par exemple, par la publication d'une annonce dans une gazette ou un journal officiel) montrant comment cette personnalité juridique a été établie.

*Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.b »*

## 8.c. Durée d'existence et activités

Si cela n'est pas déjà clairement indiqué dans les documents fournis au point 8.b. veuillez présenter les pièces justificatives prouvant que l'organisation existe depuis au moins quatre ans lors de sa demande d'accréditation. Veuillez présenter les documents montrant qu'elle a mené des activités de sauvegarde appropriées durant cette période, y compris celles décrites au point 6.c ci-dessus. Des documents supplémentaires tels que des livres, des CD, des DVD ou des publications similaires ne peuvent être pris en compte et ne doivent pas être soumis.

*Veuillez présenter les pièces justificatives, en les identifiant « point 8.c »*

## 9. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom, l'adresse complète et tout autre renseignement pour contacter la personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Si une adresse électronique ne peut être donnée, indiquez un numéro de télécopie.

Titre (Mme/M., etc.) :	Monsieur
Nom de famille :	Attar-Bayrou
Prénom :	Laurent
Institution/fonction :	Président International A.I.S.P.
Adresse :	178, rue Garibaldi - 69003 Lyon - France
Numéro de téléphone :	+33 (0)4 78 95 45 03
Numéro de fax :	
Adresse électronique :	direction@aisp.fr
Autres informations pertinentes :	+33 (0)6 72 01 03 42

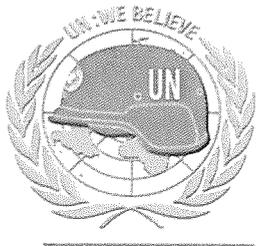
## 10. Signature :

Le formulaire doit inclure la signature de la personne habilitée à signer pour le compte de l'organisation qui demande l'accréditation. Les demandes sans signature ne peuvent être prises en compte.

Nom :	Attar-Bayrou
Titre :	Président International A.I.S.P.
Date :	26/07/2011
Signature :	Laurent Attar-Bayrou



**A.I.S.P.**  
**Association**  
**Internationale**



**S.P.I.A.**  
**Soldiers of Peace**  
**International Association**

*O.N.G. en statut consultatif (catégorie 1)  
auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies  
Résolution 12-96(XLIV) de la Commission d'Attribution du Conseil Economique et Social  
de l'Organisation des Nations Unies du 03 juillet 1995*

## Organigramme Bureau A.I.S.P.

<b>Président International</b>	<b>Laurent ATTAR-BAYROU</b> 17, allée de Valombré 69300 Caluire et Cuire France 06 72 01 03 42 <a href="mailto:lab@aisp.fr">lab@aisp.fr</a>	
<b>Vice-président International</b>	<b>Vincent SAVINO</b> Ireland Arbour House, Mountemple Road, Arbour Hill, Dublin7. Irlande Tel: 00 35 01 - 679 1262	
<b>Secrétaire Général</b>	<b>Philippe GUILLOT</b> 11, quai du Havre 76000 Rouen	
<b>Trésorier</b>	<b>Denis SARIC</b> 221, rue du Pensionnat 69440 Taluyers <a href="mailto:compta@fname.info">compta@fname.info</a>	
<b>Responsable Europe de l'Est</b>	<b>Yuri DONSKOI</b> <a href="mailto:yuridonskoy@yahoo.com">yuridonskoy@yahoo.com</a> CIS / FSU Tel: 380 633 103 687 Fax: 380 972 338 862	
<b>Responsable Europe de l'Ouest</b>	<b>Edward DOYLE</b> Founder of Post 3 - 4 Esmonde Drive Piercestown Co. Wexford, IRELAND <a href="mailto:eddiepdoyle@gmail.com">eddiepdoyle@gmail.com</a>	

Association Internationale des Soldats de la Paix  
178, rue Garibaldi 69003 LYON France Tél 33.(0)4.78.95.45.03 Fax : 33(0)4.78.60.32.98  
Internet: <http://www.aisp.fr> - Email : [direction@aisp.fr](mailto:direction@aisp.fr)



<b>Responsable Afrique de l'Ouest</b>	<b>Alioune DIA</b> Dakar Sénégal Tel : 00 221 76 337 29 08 <a href="mailto:aliounedia71@hotmail.com">aliounedia71@hotmail.com</a>	
<b>Responsable Afrique de l'Est</b>	<b>Robert MUNAI</b> Le Bocage, Pavillon I, Office 81 1211 Geneva 10 Switzerland Tel : 00 41 22 917 3364 Fax : 00 41 22 917 00 59 <a href="mailto:munai@un.org">munai@un.org</a>	
<b>Responsable Océanie</b>	<b>Paul COPELAND</b> TORKAY Australie <a href="mailto:president@peacekeepers.asn.au">president@peacekeepers.asn.au</a>	

**A.I.S.P.**  
**Association**  
**Internationale**



**S.P.I.A.**  
**Soldiers of Peace**  
**International Association**

*O.N.G. en statut consultatif (catégorie 1)  
auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies  
Résolution 12-96(XLIV) de la Commission d'Attribution du Conseil Economique et Social  
de l'Organisation des Nations Unies du 03 juillet 1995*

## **Organigramme A.I.S.P. Humanitaire et** **Développement**

<b><u>Titre :</u></b>	<b><u>Nom :</u></b>
<b>Président</b>	Laurent ATTAR-BAYROU <a href="mailto:lab@aisp.fr">lab@aisp.fr</a>
<b>Directeur de Programme</b>	Bernard COQUART <a href="mailto:bernard.coquart@yahoo.fr">bernard.coquart@yahoo.fr</a>
<b>Secrétaire général</b>	Guy PEYRETTI <a href="mailto:gpeyretti@free.fr">gpeyretti@free.fr</a>
<b>Trésorier</b>	Denis SARIC <a href="mailto:compta@fname.info">compta@fname.info</a>
<b>Chargé de Mission</b>	Julien MORIN <a href="mailto:julien.morin@aisp.fr">julien.morin@aisp.fr</a>
<b>Représentante auprès de l'UNESCO</b>	Swetlana OSTERLE-FLEURI <a href="mailto:oesterle.fleuri@googlemail.com">oesterle.fleuri@googlemail.com</a>

**A.I.S.P**  
**Association**  
**Internationale des**  
**Soldats de la Paix**



**S.P.I.A**  
**Soldiers of Peace**  
**International Association**

*O.N.G en statut consultatif (catégorie 1)  
Après du conseil Economique et Social des Nations Unies  
Résolution 12-96 (XLIV) de la commission d'Attribution du Conseil Economique et Social de  
l'Organisation des Nations Unies du 03 Juillet 1995*

## Représentants Internationaux de l'A.I.S.P

<i><b>A.I.S.P AUSTRALIE</b></i>	<p><u>Président :</u> COPELAND Paul <a href="mailto:president@peacekeepers.asn.au">president@peacekeepers.asn.au</a></p>
<i><b>A.I.S.P BURUNDI</b></i>	<p><u>Président :</u> IMWIYITIRE Charles <a href="mailto:imcha2002@yahoo.fr">imcha2002@yahoo.fr</a></p>
<i><b>A.I.S.P DANEMARK</b></i>	<p><u>Président :</u> KAY Thorkild</p>

Association Internationale des Soldats de la Paix  
178, rue Garibaldi 69003 LYON France. Tel 33.(0)4.78.95.45.03 Fax : 33.(0)4.78.60.32.98  
Internet: <http://www.aisp.fr> - Email : [direction@aisp.fr](mailto:direction@aisp.fr)

<i><b>A.I.S.P FINLANDE</b></i>	HANSKA Juhani Karl
<i><b>A.I.S.P France F.N.A.M.E.</b></i>	<u>Président :</u> ATTAR BAYROU Laurent <u>lab@aisp.fr</u> <u>lab@fname.info</u>
<i><b>A.I.S.P GHANA</b></i>	<u>Président :</u> FOUL Hani
<i><b>A.I.S.P IRLANDE</b></i>	<u>Président :</u> WHELAN Tom  <u>Vice Président :</u> DOYLE, Edward P. <u>eddiepdoyle@gmail.com</u>
<i><b>A.I.S.P KENYA</b></i>	<u>Président :</u> CHESUM, John <u>aispnairobi@yahoo.com</u>
<i><b>A.I.S.P NIGERIA</b></i>	<u>Président :</u> B. COKAR
<i><b>A.I.S.P QATAR</b></i>	En cours de création

<i>A.I.S.P RUSSIE</i>	<p><u>Président :</u> GUERGUEL, Dr Valery <a href="mailto:director@un-museum.ru">director@un-museum.ru</a></p>
<i>A.I.S.P SENEGAL</i>	<p><u>Directeur Exécutif :</u> DIA, El Hadji Alioune <a href="mailto:alioumedia71@hotmail.com">alioumedia71@hotmail.com</a></p> <p><u>Président :</u> DIOP Ababacar <a href="mailto:abaracjob@live.fr">abaracjob@live.fr</a></p>
<i>A.I.S.P SUEDE</i>	<p><u>Président :</u> WRANKER Bo. <a href="mailto:info@peacekeeping-books.se">info@peacekeeping-books.se</a></p>
<i>A.I.S.P SUISSE</i>	<p><u>Délégué permanent au siège des Nations Unies (Genève) :</u> MUNAÏ Robert <a href="mailto:munai@un.org">munai@un.org</a></p> <p>MARTINEZ Marie France</p>
<i>A.I.S.P TCHAD</i>	<p><u>Président :</u> Me Bangah Yengding Nathan <a href="mailto:bangahy@yaoofr">bangahy@yaoofr</a></p> <p><u>Vice Président :</u> Ahmat Adoum Hassan <a href="mailto:hassanfrance@hotmail.fr">hassanfrance@hotmail.fr</a></p>
<i>A.I.S.P UKRAINE</i>	<p><u>Président :</u> DONSKOY Yuri <a href="mailto:spiaeast@gmail.com">spiaeast@gmail.com</a></p> <p><u>Vice président :</u> BORODINOV Dimitri.</p>

## Associations amies ou coopérantes.

Autriche	<i>Association of Austrian Peacekeepers</i>
Belgique	Colonel e.r GOBIN Robert. <i>Fraternelle Nationale des Casques Bleus et opérations humanitaires.</i>
<u>Canada</u>	<u>Président :</u> MARTEL Gaétan <i>The Blue Helmets Canada</i>
<u>Norvège</u>	<i>FN-Veteranenes Landsforbund</i>
<u>Pologne</u>	<i>The Polish Association of the Veterans of the UN Peacekeeping Operations</i>

## Accords de coopération :

Finlande	HANSKA Juhani Karl
Ghana	<u>Président :</u> FOUL Ani
Russie	<u>Président :</u> GUERGUEL, Dr Valery
Suède	<u>Président :</u> WRANKER Bo. <a href="mailto:info@peacekeeping-books.se">info@peacekeeping-books.se</a>